



Collège français Jules Verne

"Instruire c'est former le jugement!"



CHARTE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE PÉDAGOGIQUE

1°) Champ d'application :

Cette charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des postes informatiques à usage pédagogique du Collège, ainsi que les modalités d'utilisation du réseau Internet.

Elle délimite les droits et engage la responsabilité des utilisateurs.

Elle s'applique à tous membres du personnel, membres de la communauté éducative et élèves habilités à accéder à cet outil.

Les moyens informatiques comprennent l'ensemble du réseau, serveurs, stations de travail, micro-ordinateurs, périphériques de la salle informatique, des salles d'enseignement, du CDI.

Cette charte s'inscrit dans le cadre des Lois en vigueur :

« Code Civil »,

« Loi informatique et liberté »,

« Loi sur la protection des logiciels »,

« Loi sur le code de la propriété intellectuelle »,

« Loi relative à la fraude informatique », etc...

Cette charte, recommandée par le Ministère de l'Éducation Nationale, est jointe au règlement intérieur du Collège, qu'elle complète; le Chef d'Établissement doit veiller au bon respect de celle-ci.

2°) Conditions d'accès aux moyens informatiques du Collège :

L'utilisation des moyens informatiques du Collège a pour objet exclusif de mener des activités d'enseignement, de recherche ou de documentation; ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets qui ne relèvent pas des tâches pédagogiques confiées aux utilisateurs.

Un administrateur est chargé, sous l'autorité du Chef d'Établissement, de gérer le fonctionnement du réseau et doit mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système. L'administrateur peut être amené à attribuer aux utilisateurs des comptes, assortis de mots de passe, et éventuellement à leur affecter des espaces disques réservés pour le stockage de données individuelles.

Les comptes et mots de passe sont alors nominatifs et incessibles.



Collège français Jules Verne

"Instruire c'est former le jugement"



L'utilisateur doit informer l'administrateur du réseau lorsqu'il constate un quelconque dysfonctionnement.

Des moyens techniques de contrôle peuvent être mis en œuvre afin de vérifier que l'usage du réseau est bien conforme aux règles indiquées dans la présente charte.

Un exemplaire de la présente charte est remis à tout utilisateur du réseau qui doit, préalablement à tout usage, en prendre connaissance. Son acceptation des règles à respecter fait l'objet d'un accusé de réception.

3°) Conditions d'accès au réseau Internet :

L'usage d'Internet doit se faire exclusivement dans le cadre d'activités liées aux tâches d'enseignement et de fonctionnement du Collège, dans le respect de la législation en vigueur.

La connexion à des sites de dialogue en direct (IRC, ICQ, CHAT...) est interdite, sauf autorisation spéciale.

Est strictement interdite, en particulier, la consultation de sites valorisant la discrimination, le racisme, le négationnisme, la pornographie et d'une manière générale celle de tout site ne respectant pas les règles de déontologie de l'informatique et d'Internet.

Pour des raisons de sécurité, la navigation ou l'usage de courriels sur Internet par les élèves doit toujours se faire sous la responsabilité d'un adulte.

En aucun cas, l'élève ne devra livrer en ligne ses coordonnées personnelles (adresse, numéro de téléphone...) ou tout autre signe qui permettrait son identification.

Toute publication de page Web, notamment sur le site du Collège, est soumise à l'approbation du Chef d'établissement.

Le Collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les utilisateurs afin que l'usage de ces services reste licite et conforme à cette charte.

4°) Règles communes à tous les utilisateurs :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et ne doit notamment pas effectuer intentionnellement les opérations suivantes :



Collège français Jules Verne



"Instruire c'est former le jugement"

- Masquer sa véritable identité dans les correspondances de courrier électronique (usage de pseudonyme exclu)
- S'appropriier le mot de passe d'un autre utilisateur ou chercher à se connecter sur un site ou un compte sans y être autorisé (l'usage de logiciels dédiés à de telles utilisations est interdit)
- Modifier, détruire ou même accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation
- Interrompre ou perturber intentionnellement le fonctionnement normal du réseau ou d'un ordinateur particulier, par exemple en essayant d'en modifier la configuration, qui n'est accessible qu'à l'administrateur, ou en essayant de contourner la sécurité du système
- Effectuer tout acte de piratage en introduisant par exemple de façon volontaire des programmes nuisibles et utiliser des supports de stockage externe personnels : disque dur, clef USB, CDROM sans les soumettre à vérification préalable par un logiciel anti-virus
- Utiliser des copies de logiciels ou CD commerciaux dont les droits n'ont pas été acquis de façon légale et effectuer des téléchargements non autorisés (non respect de la propriété intellectuelle, littéraire, artistique, etc...), ou contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel
- Installer des logiciels sans l'autorisation de l'administrateur
- Chercher à accéder à des sites Internet illégaux ou préjudiciables aux bonnes règles de moralité et de respect d'autrui
- Mettre en ligne sur Internet des documents ou images sans l'accord de l'auteur ou sans être certain que ceux-ci sont libres de droits
- Quitter son poste de travail sans fermer sa session de travail ou son navigateur de connexion Internet (l'utilisateur pourrait alors être responsable d'actes de piratage d'origine extérieure dangereux pour le système)

Chaque utilisateur s'engage par ailleurs, tout en respectant la réglementation en vigueur, à :

- N'utiliser le service que pour un objectif pédagogique ou éducatif
- Prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition; l'utilisateur est responsable des ressources informatiques dont il a l'usage, et doit contribuer, à son niveau, à la sécurité générale du système.



Collège français Jules Verne

"Instruire c'est former le jugement"



En particulier, en fin de journée, l'utilisateur doit éteindre son poste de travail, le mettant ainsi à l'abri d'éventuels dégâts d'origine électrique. Toute dégradation de matériel ou document informatique peut, selon les circonstances, faire l'objet d'une demande de réparation par le Collège

- Ne pratiquer des activités accaparant fortement les ressources informatiques (impression de gros documents, utilisation intensive du réseau, etc...) qu'aux moments qui pénalisent le moins la communauté scolaire, et limiter l'occupation des quantités d'espaces disques à ce qui lui est strictement nécessaire

Les règles de base essentielles faisant l'objet de cette charte sont rappelées par affichage en salle informatique.

L'utilisateur qui contreviendrait à ces dispositions s'expose au retrait temporaire ou définitif de son droit d'accès au réseau du Collège, voire à des sanctions disciplinaires ou pénales prévues par la législation en cas de manquement grave.

5°) Utilisation des photos des membres de la Communauté scolaire :

Dans le cadre des différentes activités pédagogiques menées au Collège (Clubs, visites, activités extérieures, etc...) des photos des élèves et des adultes peuvent être prises pour rendre compte de la vie du Collège et présenter les différentes actions qui y sont menées.

Ces photos peuvent parfois être soit affichées dans l'enceinte du Collège, ou diffusées en Intranet, ou sur le site Internet du Collège et donc se trouver accessibles sur ce réseau mondial.

La Loi fait obligation de l'obtention de l'accord de la personne dont l'image est ainsi publiée.

Afin de faciliter cette gestion, et en cas de désaccord avec cette utilisation de l'image d'un adulte ou d'un élève, il est demandé à cette personne adulte ou au responsable de cet élève (parent, tuteur...) de bien vouloir faire connaître son refus par écrit.



Collège français Jules Verne

"Instruire c'est former le jugement"



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INFORMATIQUE PEDAGOGIQUE

Accusé de réception : à déposer au Secrétariat du Collège par tout utilisateur du réseau informatique, ou responsable d'élèves.

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Fonction ou Nom de l'élève représenté:

reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique du Collège et m'engage à en respecter ou à en faire respecter par mon enfant les différentes clauses,

reconnais également avoir été informé des dispositions techniques éventuelles que l'Etablissement se réserve le droit de mettre en place pour contrôler le respect de cette charte par les utilisateurs,

reconnais accepter les dispositions de l'article 5 de la Charte concernant l'usage des photos des membres de la Communauté scolaire (adultes ou élèves).

Date :

Signature :
